

NOUVELLES DATES

AVIS URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**

Le demandeur est **SRL Résidence Château de LORETTE représentée par Monsieur Stephan DROOG** dont les bureaux se trouvent Rue d'Abhooz, 31 à 4040 Herstal.

Les terrains concernés sont situés à **4600 Visé, Rue Porte de Lorette, cadastrés Division 1, section C n°704A- 705B- 706N- 706S- 706V- 706W- 706X- 706Z- 707A- 708D- 709K.**

Le projet consiste en **la construction de 4 immeubles d'appartements comprenant 28 unités et un parking souterrain avec 51 places de stationnement.**

L'accès au bâtiment se fera uniquement par la rue de Dalhem pour les véhicules et par la rue Porte de Lorette pour les piétons.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Nous vous signalons donc que cette enquête est ouverte à l'Echevinat de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme et de l'Environnement, rue de Mons n°11 à Visé.

Le dossier peut y être consulté, du **22 mars 2022 au 05 avril 2022 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (xaviere.gilson@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.85) Des explications techniques pourront vous y être fournies. Une permanence sera organisée par un agent communal, à la même adresse, le samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 11h30, sans rendez-vous.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (xaviere.gilson@vise.be), soit remises au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), avant la date de la clôture de l'enquête fixée **le 05/04/2022 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – SRL Résidence Château de LORETTE – 2022/010**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND, service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Visé, le 15 mars 2022.